

**Projet de loi portant règlement définitif du budget de 2000**

(volume 3)

3. Analyse de l'exécution (*suite*)

A. Le budget général (*suite*)

.....

[2. Les dépenses du budget général](#)

[B. Les comptes spéciaux](#)

[4. Synthèse générale](#)

[5. Règlement de la gestion 2000](#)

Suite du projet de loi.

Sommaire général du projet de loi.

## 2. Les dépenses du budget général<sup>(1)</sup> (1 700,9 milliards de F, 259,3 milliards €)

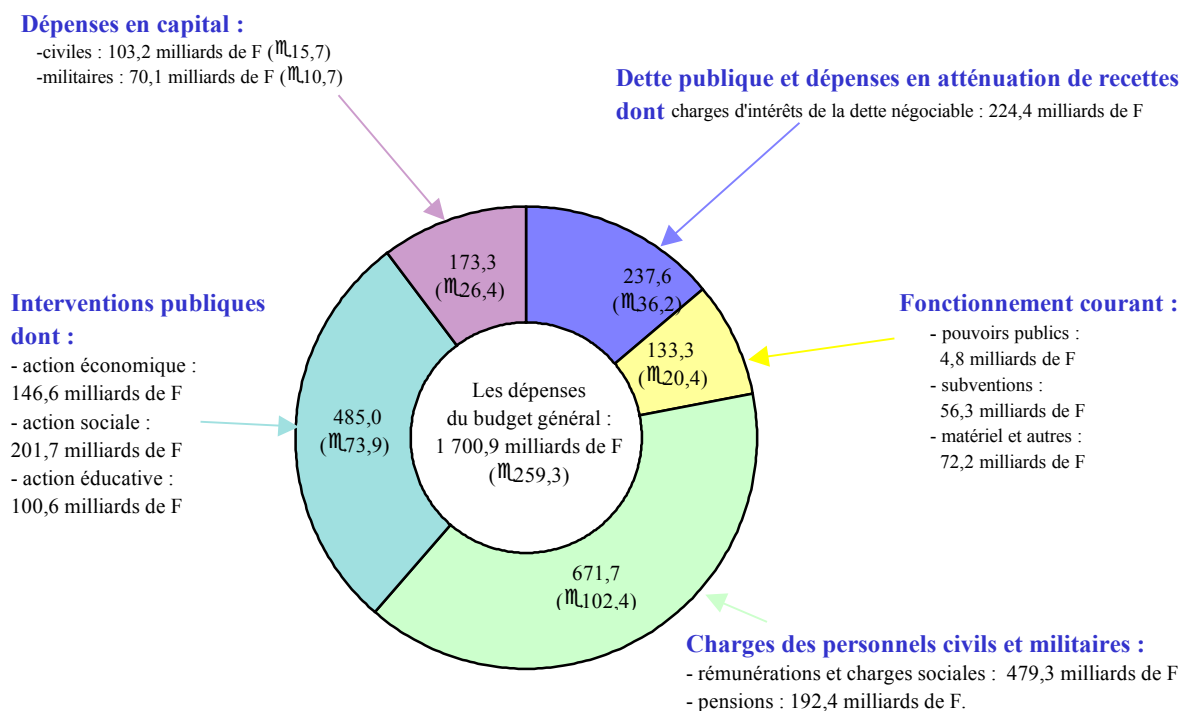
(Millions de F)

DESIGNATION	2000	1999	Écarts	Variations en %
<b>A. Dépenses ordinaires civiles</b>				
Titre I. Dette publique et dépenses en atténuation de recettes	625 692	590 880	34 812	5,9
Titre II. Pouvoirs publics	4 801	4 658	143	3,1
Titre III. Moyens des services	689 185	671 273	17 912	2,7
Titre IV. Interventions publiques	484 985	511 279	- 26 294	-5,1
<b>Total A</b>	1 804 663	1 778 090	26 573	1,5
A déduire : dégrèvements et remboursements d'impôts	- 368 208	- 329 136	- 39 072	11,9
<b>Total A net</b>	1 436 455	1 448 954	- 12 499	-0,9
<b>B. Dépenses civiles en capital</b>				
Titre V. Investissements exécutés par l'Etat	22 031	22 397	- 366	-1,6
Titres VI et VII. Subventions d'investissement accordées par l'Etat et réparations des dommages de guerre	81 125	77 068	4 057	5,3
<b>Total B</b>	103 156	99 465	3 691	3,7
<b>C. Dépenses militaires</b>				
Titre III. Dépenses ordinaires	111 113	109 342	1 771	1,6
Titre V et VI. Dépenses en capital	70 115	69 003	1 112	1,6
<b>Total C</b>	181 228	178 345	2 883	1,6
<b>Total brut A+B+C</b>	2 089 047	2 055 900	33 147	1,6
<b>Total A net +B+ C</b> (hors dégrèvements et remboursements d'impôts)	1 720 839	1 726 764	- 5 925	-0,3
A déduire : fonds de stabilisation des changes	»	»	»	»
recettes d'ordre relatives à la dette	-19 934	-16 999	-2 935	17,3
<b>TOTAL GENERAL NET</b> hors FSC et recettes d'ordre relatives à la dette	<b>1 700 905</b>	<b>1 709 765</b>	<b>-8 860</b>	<b>-0,5</b>
Y compris le changement de périmètre en LFI 2000	29 700	»	»	»
Hors dépenses exceptionnelles	- 6 770	-13 000	»	»
<b>TOTAL GENERAL NET</b>	<b>1 723 835</b>	<b>1 696 765</b>	<b>27 070</b>	<b>1,6</b>

### Exposé général des motifs

En 2000, les dépenses brutes s'élèvent à 2 089 milliards de F. Hors dégrèvements et remboursements d'impôts, hors fonds de stabilisation des changes, elles s'établissent à 1720,9 milliards de F.

En dette nette (hors recettes d'ordre venant en déduction des charges brutes de la dette), les dépenses s'élèvent à 1 700,9 milliards de F et se répartissent comme suit :



(Milliards de F et de ₣)

En 2000, les dépenses nettes du budget général s'établissent à 1 700,9 milliards de F. A structure constante et après retraitement des dépenses exceptionnelles, elles progressent de 1,6 %. L'effort de maîtrise des dépenses a donc permis une stabilisation en volume pour l'année 2000 (inflation de 1,6 %), conformément à l'engagement pris en loi de finances initiale.

<sup>(1)</sup> Hors dégrèvements et remboursements d'impôts, hors F.S.C., hors recettes d'ordre.

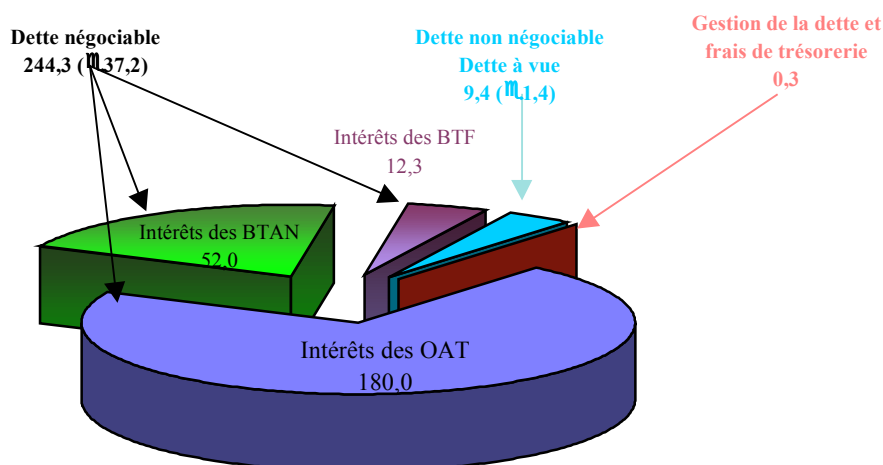
## Les dépenses civiles ordinaires (1 416,5 milliards de F, 216 milliards €)

Les dépenses civiles ordinaires nettes atteignent 1 416,5 milliards de F au lieu de 1 432 milliards de F en 1999, soit une baisse de 1,1 %.

**Les charges brutes de la dette publique** (hors F.S.C.) s'élèvent à 254 milliards de F, soit une augmentation de + 3,8 %. Exprimées nettes des recettes d'ordre, ces charges sont ramenées à 234,1 milliards de F contre 227,7 milliards de F en 1999, (+ 2,8 %).

Les différentes composantes de la charge brute de la dette sont retracées ci-après :

Les principales composantes de la charge de la dette



(Milliards de F et de ₣)

Les charges brutes de la dette (254 milliards de F) sont réparties entre :

- le service de la dette négociable qui en constitue la majeure partie. Ces charges sont en augmentation par rapport à 1999 de + 5,1 %, sous l'effet de la charge d'intérêts des BTF accrue du fait de la forte hausse des taux des BTF pendant les trois premiers trimestres de 2000 ;
- le service de la dette non négociable et de la dette à vue qui décroît (- 9,2 %), et, notamment celle des intérêts servis au titre de la rémunération des avoirs des particuliers aux CCP. Ceux-ci s'élèvent à 6,9 milliards de F (7,8 milliards de F en 1999) et constituent la majeure partie du poste. Cette baisse s'explique essentiellement par la mise à disposition progressive de La Poste des fonds des CCP déposés jusqu'en 1999 au Trésor.

La rémunération des dépôts de divers instituts d'émission et banques centrales est de 1,5 milliard de F (1,4 milliard de F en 1999).

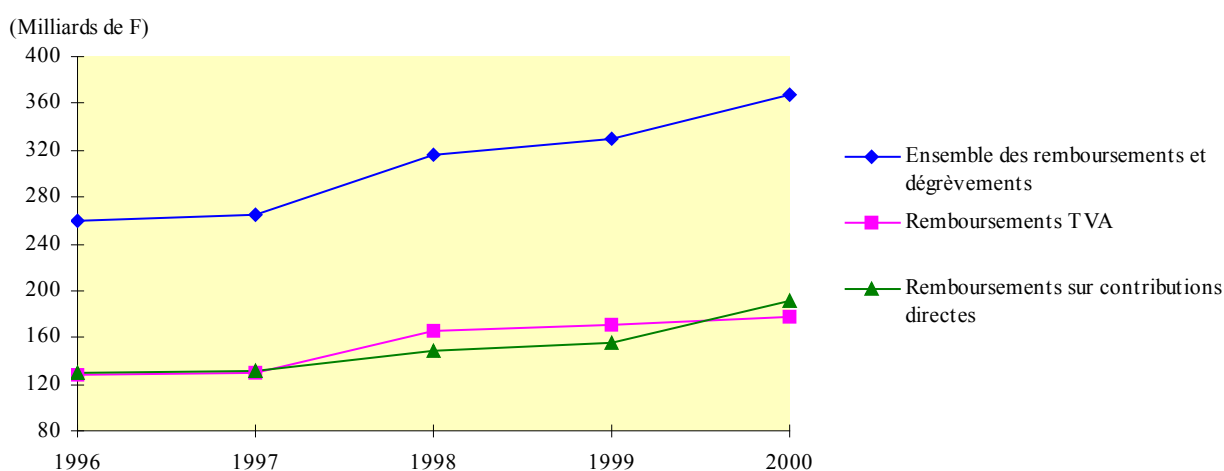
En ce qui concerne le service de la dette reprise par l'État, les intérêts s'élèvent à peine à moins 0,1 milliard de F en raison de l'absence de nouvelles opérations de reprise de dettes.

**Les dépenses liées à la garantie de l'État** s'élèvent à 0,9 milliard de F (au lieu de 14,6 milliards de F en 1999). Alors qu'elles comportaient en 1999, deux dépenses exceptionnelles -la mise en jeu de la garantie accordée par l'État à l'UNEDIC sur l'emprunt 5,25% 1993-1999 (10 milliards de F) et le versement à la Caisse centrale de réassurance suite aux intempéries de décembre 1999 (3 milliards de F)- les dépenses de 2000 retrouvent un niveau comparable à celui de 1998 (1,2 milliard de F).

**Les dépenses en atténuation de recettes** (370,7 milliards de F en 2000 au lieu de 331,6 milliards de F en 1999) sont constituées à hauteur de 368,2 milliards de F par les dégrèvements et remboursements d'impôts.

L'ensemble des dégrèvements et remboursements d'impôts connaît une évolution contrastée.

En 1998, les dégrèvements et remboursements d'impôts avaient enregistré une vive augmentation, principalement centrée sur les remboursements de TVA (+ 28,1 %), en raison de la reprise économique.



En revanche, en 1999, on observait une évolution moins rapide des dégrèvements et remboursements (+ 3,8 %). L'année 2000 retrouve une hausse de 11,8 %.

Les remboursements, dégrèvements et restitutions sur impôts directs, imputés sur le chapitre 15-01 augmentent de 13,9 % par rapport à 1999 et atteignent 177,1 milliards de F.

Les remboursements et dégrèvements d'impôts locaux constituent le poste le plus important avec 70,5 milliards de F soit une augmentation de 19,2 % par rapport à 1999 (59,2 milliards de F).

Ceux relatifs à la taxe d'habitation s'accroissent fortement en doublant le niveau atteint en 1999 (23 milliards de F contre 11 milliards de F) sous l'impact de la mesure prise en loi de finances rectificative de juin 2000 sur la réforme des dégrèvements et notamment la suppression de la part régionale de la taxe d'habitation.

Pour leur part, les remboursements et dégrèvements relatifs à la taxe foncière s'établissent à 2,3 milliards de F (2 milliards de F en 1999) tandis que ceux afférents à la taxe professionnelle sont ramenés à 45 milliards de F au lieu de 46 milliards de F.

Les dégrèvements et remboursements sur contributions directes revenant à l'État au titre de l'impôt sur le revenu, contributions sociales et autres impôts atteignent 25 milliards de F au lieu de 24 milliards de F en 1999 (+ 3,7 %), les admissions en non-valeur s'élevant, par ailleurs, à 15,9 milliards de F contre 12,9 milliards de F en 1999 (+ 23,5 %).

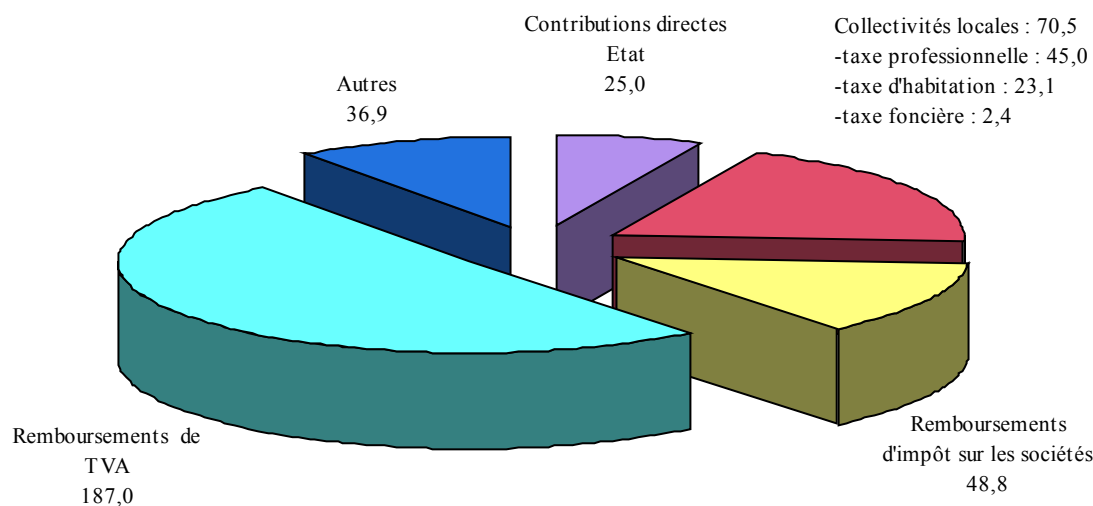
Les restitutions d'impôts sur les sociétés qui constituent le poste le plus important des dégrèvements et remboursements sur contributions directes revenant à l'État avec 48,8 milliards de F contre 41,7 milliards de F enregistrent une hausse de 17,1 %.

Enfin, les remboursements de TVA atteignent 187 milliards de F contre 170,4 milliards de F soit une augmentation de 9,7 % après une progression de 2,5 % en 1999.

Cette progression résulte en partie de l'incidence de l'arrêt de la Cour de Justice de la Communauté européenne du 12 septembre 2000 conduisant à modifier le régime TVA des sociétés autoroutières, ainsi que de l'impact des mesures nouvelles adoptées en matière de TVA telles que l'application du taux réduit aux travaux portant sur les locaux d'habitation achevés depuis plus de 2 ans, l'application du taux réduit aux livraisons à soi-même des travaux de réhabilitation des logements sociaux locatifs et l'extension du taux réduit aux livraisons à soi-même concernant les logements-foyers. Cette évolution, particulièrement dynamique, est partiellement atténuée par la diminution des remboursements résultant de la baisse du taux de TVA de 20,6 % à 19,6 %, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2000.

### Dégrèvements et remboursements d'impôts

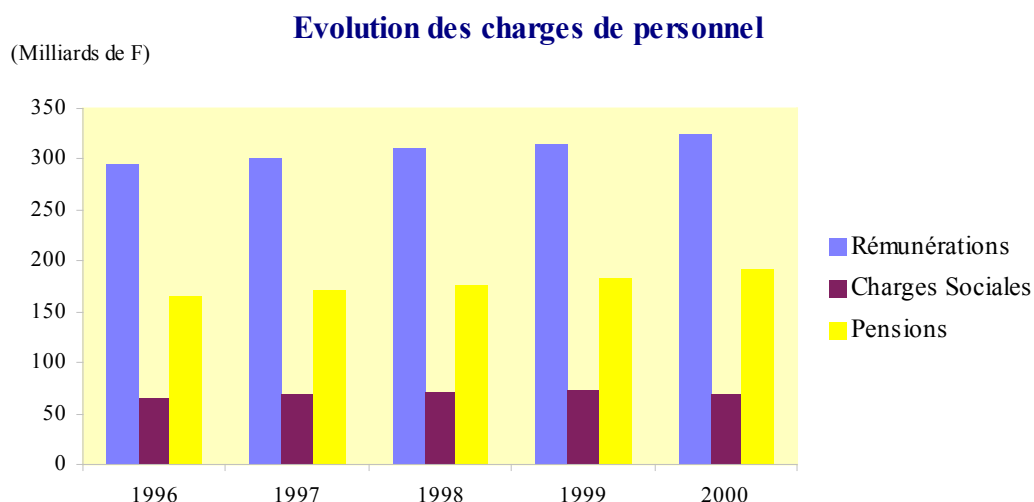
(368,2 milliards de F, 56,1 milliards €)



## Les dépenses civiles de fonctionnement (694 milliards de F, 105,8 milliards €)

Les dépenses civiles de fonctionnement (Titres II-III) s'élèvent en 2000 à 694 milliards de F (675,9 milliards de F en 1999).

Les dépenses civiles de personnel qui en constituent la majeure partie (85 %), s'élèvent à 586 milliards de F, soit une progression de 2,6 % par rapport à 1999. La décélération, par rapport aux évolutions relevées en 1999 et 1998 (respectivement 2,9 % et 3,1 %), s'explique par la baisse des charges de compensation supportées par l'État en 2000, en régularisation de montants trop importants versés les années antérieures.



Les subventions de fonctionnement enregistrent une augmentation de 3,9 % (55,3 milliards de F contre 53,2 milliards de F en 1999), après la diminution de 1999 qui provenait du reclassement de certaines subventions de fonctionnement dans le titre IV.

L'augmentation de 2000 concerne des subventions liées au fonctionnement de l'enseignement scolaire (10,8 milliards de F, + 8,5 %) et au fonctionnement de l'ANPE et divers organismes en faveur de l'emploi (7 milliards de F, + 13,9 %).

## Les dépenses d'intervention publique (485 milliards de F, 73,9 milliards €)

Les dépenses d'intervention (Titre IV) diminuent de 5,1 % et sont ramenées de 511,3 milliards de F au lieu de 485 milliards de F en 2000.

Cette baisse affecte principalement l'action économique (- 16,6 %) à la suite du transfert du financement de la ristourne générale sur les bas salaires au F.O.R.E.C.<sup>1</sup> (Fonds de financement de la réforme des cotisations patronales), qui se trouve ainsi ramené à 1,8 milliard de F en 2000 au lieu de 38,3 milliards de F en 1999.

Les dépenses d'action économique s'élèvent ainsi à 146,6 milliards de F au lieu de 175,8 milliards de F en 1999 et représentent 30,2 % des dépenses d'intervention de l'État. Elles sont principalement dirigées vers l'aide à l'emploi. Depuis 1999, l'aide à l'emploi est centrée sur le seul budget de l'Emploi, après le transfert sur ce budget des crédits imputés au budget des charges communes.

<sup>1</sup> Ce dernier s'étant vu affecter par ailleurs la majeure partie des recettes de droits sur les tabacs antérieurement affectés à l'État (*cf. supra*).

### *Exposé général des motifs*

Les actions spécifiques en faveur des jeunes (programme TRACE et contrats emplois-jeunes) et le dispositif d'insertion des publics en difficulté se sont élevés respectivement à 10,9 milliards de F et 24,2 milliards de F.

Outre ces mesures d'aide à l'emploi, l'action économique concerne également l'encouragement à la construction immobilière (10,4 milliards de F) et la participation de l'Etat au service d'emprunts à caractère économique (4 milliards de F).

Les subventions aux entreprises d'intérêt national se stabilisent (35,6 milliards de F au lieu de 34,1 milliards de F).

Outre l'action économique, les dépenses d'intervention bénéficient principalement à deux autres secteurs :

L'action sociale (201,6 milliards de F au lieu de 195 milliards de F en 1999) constitue 41,6 % des versements qui augmentent de 3,6%.

Parmi les versements de 2000, on relève notamment :

	2000	1999	%
- aides sociales au logement	34 515	33 479	+ 3,1
- revenu minimum d'insertion	29 243	31 900	- 8,3
- allocation adultes handicapés	26 400	24 769	+ 6,6
- pensions d'invalidité	16 726	17 309	- 3,4
- charges de retraites SNCF	13 980	13 771	+ 1,5
- fonds national chômage	10 636	10 785	- 1,4
- allocation rentrée scolaire	1 723	6 967	- 73,5
- contribution aux transports collectifs parisiens	5 400	5 641	- 4,3
- retraite du combattant	2 678	2 455	+ 9,1

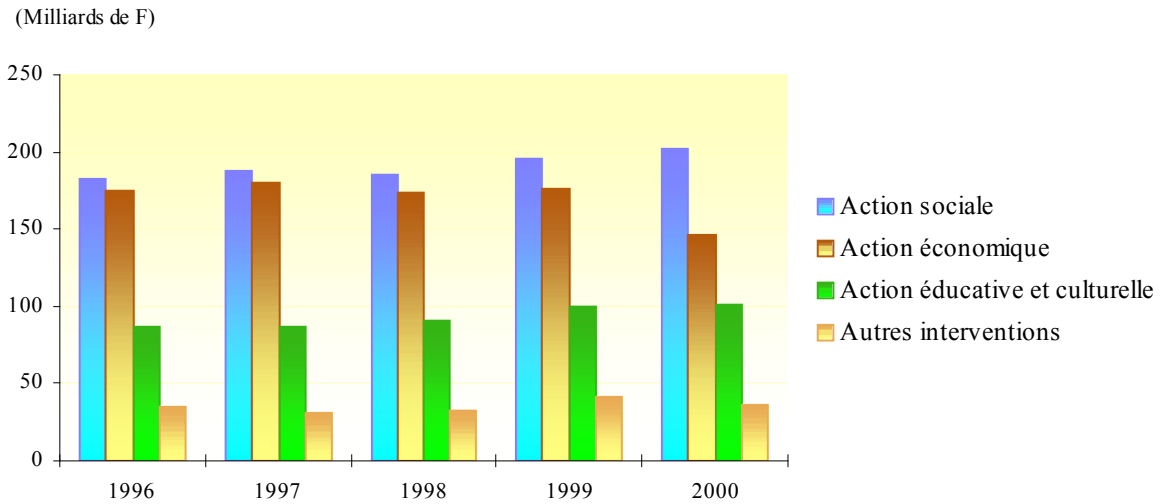
L'action éducative et culturelle (100,6 milliards de F au lieu de 99,2 milliards de F, + 1,4 %) représente 20,6 % des versements et se répartit essentiellement entre :

- l'enseignement scolaire et supérieur qui bénéficie de 52,9 milliards de F (+ 3,4 %) dont 39,8 milliards de F en faveur des établissements privés sous contrat et 11,6 milliards de F au titre des bourses et secours ;

- la formation professionnelle (34,4 milliards de F, - 3,9 %).

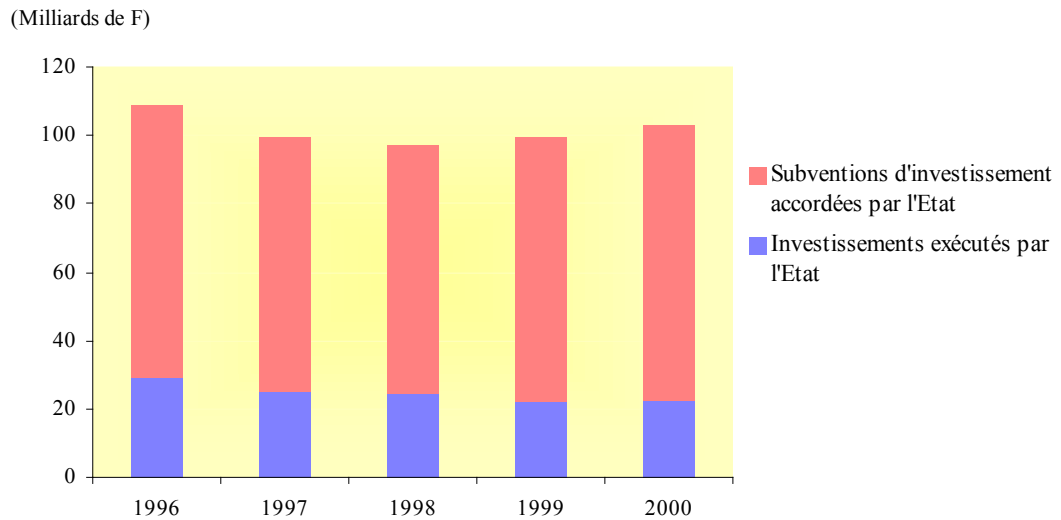


## Évolution des dépenses d'intervention



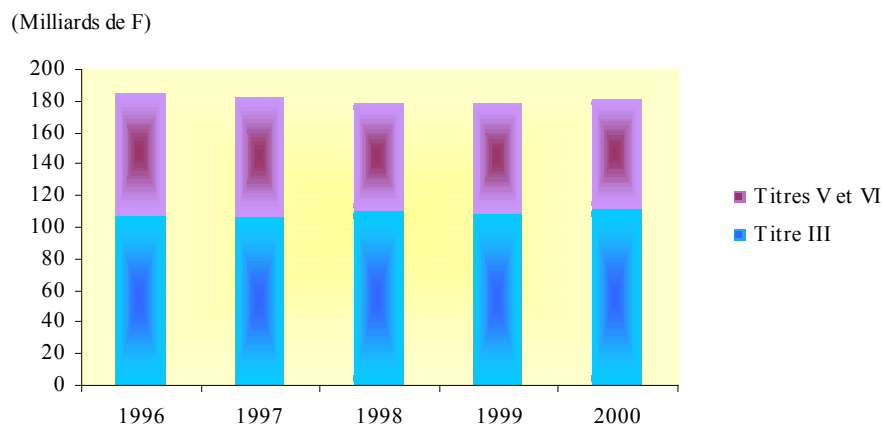
### 2.2.2. Les dépenses civiles en capital (103,2 milliards de F, 15,7 milliards €)

Les dépenses civiles en capital enregistrent en 2000 une augmentation de 3,7 % pour atteindre 103,2 milliards de F. Cette évolution concerne uniquement les subventions, les investissements directs de l'État étant encore en diminution (- 1,6 % après - 9,1% en 1999).



### 2.2.3. Les dépenses militaires (181,2 milliards de F, 27,6 milliards de €)

Les dépenses militaires (181,2 milliards de F contre 178,3 milliards de F en 1999) enregistrent une augmentation de 1,6 %. Elles se décomposent à hauteur de 111,1 milliards de F pour les dépenses ordinaires et de 70,1 milliards de F pour celles en capital.



### 3. Les opérations des comptes spéciaux du trésor (hors F.M.I. – F.S.C.)

Les **comptes spéciaux du Trésor** font apparaître en 2000 un excédent de recettes de 1,3 milliards de F au lieu de + 9,3 milliards de F en 1999.

*Les opérations à caractère définitif* s'élèvent à 38,5 milliards de F au lieu de 64,6 milliards de F en 1999 en recettes et à 36,3 milliards de F au lieu de 61,4 milliards de F en 1999 en dépenses, soit un solde de + 2,1 milliards de F (+ 3,2 milliards de F en 1999).

La diminution observée sur les masses est essentiellement imputable au compte 902-24 « produits de cessions de titres, parts et droits de sociétés » tant en recettes (-20 milliards de F) qu'en dépenses (- 21 milliards de F) :

- en recettes : les produits tirés des privatisations et cessions de titres s'établit à 11,3 milliards de F au lieu de 31,3 milliards de F (1999), dont 7 milliards de F au titre de la privatisation de E.A.D.S. ;
- les dépenses retracent l'affectation des recettes aux entreprises publiques et aux établissements publics sous forme de dotations en capital, avances d'actionnaires et autres apports (11,3 milliards de F au lieu de 32,3 milliards de F en 1999). Parmi celles-ci, on relève 7 milliards à Réseau Ferré de France, 2,1 milliards de F à Charbonnages de France et 1,5 milliard de F à l'E.P.F.R..

Par ailleurs, le compte « Indemnisation au titre des créances françaises sur la Russie » créé en 1998 retrace des dépenses définitives de 1 milliard de F, correspondant aux versements aux détenteurs de créances et des recettes de 0,8 milliard de F.

*Les opérations à caractère temporaire* laissent en 2000 un excédent de dépenses de 0,9 milliard de F au lieu d'un excédent de recettes de 6,1 milliards de F en 1999.

Ce quasi équilibre recouvre des mouvements divergents :

*Exposé général des motifs*

- la suppression de la taxe différentielle sur les véhicules à moteurs prévue par la loi de finances initiales pour 2001 explique en grande partie la diminution des recettes retracées par les comptes d'avances (414,2 milliards de F contre 443,4 milliards de F en 1999), et conduit à faire apparaître un solde débiteur de 11 milliards de F sur le compte d'avances sur le produit de la vignette ;
- le compte d'avances sur impôts locaux passe d'un excédent de 4,3 milliards de F en 1999 à + 7,1 milliards de F en 2000 ;
- les opérations de prêts avec les États étrangers (comptes 903-07 et 903-17) passent de l'équilibre à un solde créditeur de 2,3 milliards de F ;
- enfin, les comptes de commerce présentent un excédent de recettes de 2,8 milliards de F imputable aux comptes de commerce militaires et en particulier aux "constructions navales de la marine militaire" (+ 2,4 milliards de F).

## 4. SYNTHÈSE GÉNÉRALE

(En millions de F)

Grandes rubriques budgétaires	Prévisions budgétaires		Modifications réglementaires	Situation avant l'intervention du projet de loi de règlement	Projet de loi de règlement	
	Loi de finances initiale	Loi de finances initiale et rectificatives			Recettes et Dépenses	Ajustements de crédits
1	(a) 2	(b) 3	(c) 4	5	6	7
<b>A. Opérations à caractère définitif</b>						
<i>Ressources</i>						
Budget général (d)	1 794 928	1 855 768	»	1 855 768	1 896 754	»
Comptes d'affectation spéciale	42 979	42 979	1 096	44 075	38 459	»
<b>Totaux des ressources</b>	<b>1 837 907</b>	<b>1 898 747</b>	<b>1 096</b>	<b>1 899 843</b>	<b>1 935 213</b>	<b>»</b>
<b>Budgets annexes</b>	<b>106 157</b>	<b>106 959</b>	<b>199</b>	<b>107 158</b>	<b>109 346</b>	<b>»</b>
<i>Charges</i>						
Dépenses ordinaires civiles :						
Budget général (d)	1 689 378	1 734 473	69 215	1 803 688	1 804 663	+ 975
Comptes d'affectation spéciale	20 201	20 190	- 626	19 564	19 591	+ 27
<b>Totaux</b>	<b>1 709 579</b>	<b>1 754 663</b>	<b>68 589</b>	<b>1 823 252</b>	<b>1 824 254</b>	<b>+ 1 002</b>
Dépenses civiles en capital :						
Budget général	81 043	85 147	18 009	103 156	103 156	»
Comptes d'affectation spéciale	22 777	22 777	- 409	22 368	16 726	- 5 642
<b>Totaux</b>	<b>103 820</b>	<b>107 924</b>	<b>17 600</b>	<b>125 524</b>	<b>119 882</b>	<b>- 5 642</b>
Dépenses militaires :						
Budget général	242 833	240 070	- 58 551	181 519	181 228	- 291
<b>Totaux</b>	<b>242 833</b>	<b>240 070</b>	<b>- 58 551</b>	<b>181 519</b>	<b>181 228</b>	<b>- 291</b>
<b>Totaux des charges</b>	<b>2 056 232</b>	<b>2 102 657</b>	<b>27 638</b>	<b>2 130 295</b>	<b>2 125 364</b>	<b>- 4 931</b>
<b>Budgets annexes</b>	<b>106 157</b>	<b>106 959</b>	<b>273</b>	<b>107 232</b>	<b>109 346</b>	<b>2 114</b>
<b>Solde des opérations à caractère définitif</b>	<b>- 218 325</b>	<b>- 203 910</b>	<b>- 26 616</b>	<b>- 230 526</b> (e)	<b>- 190 151</b>	<b>»</b>

a. Chiffres déterminés sur la base de l'article relatif à l'équilibre des ressources et des charges

b. Chiffres déterminés sur la base des crédits répartis et des évaluations effectives de recettes

c. Cf. Exposé général des motifs : « Les mesures réglementaires ».

d. Y compris les dégrèvements et remboursements d'impôts

e. Ces résultats ne sont pas à comparer aux résultats définitifs dégagés par la colonne 6 : ils comprennent les ouvertures de crédits sur fonds de concours (39 018 millions F) inscrites dans les modifications réglementaires, mais ne tiennent pas compte des recouvrements sur fonds de concours (39 209 millions F) ces derniers n'étant inscrits que « pour mémoire » dans les prévisions.

## 4. SYNTHÈSE GÉNÉRALE (suite)

Grandes rubriques budgétaires	Prévisions budgétaires		Modifications réglementaires	Situation avant l'intervention du projet de loi de règlement	Projet de loi de règlement	
	Loi de finances initiale	Lois de finances initiale et rectificatives			Recettes et Dépenses	Ajustements de crédits
	(a) 2	(b) 3			(c) 4	5
<b>B. Opérations à caractère temporaire</b>						
<i>Ressources</i>						
Comptes d'affectation spéciale	»	»	»	»	9	»
Comptes de prêts	6 307	6 248	»	6 248	4 689	»
Comptes d'avances	381 083	375 633	»	375 633	414 159	»
<b>Totaux des ressources</b>	<b>387 390</b>	<b>381 881</b>	<b>»</b>	<b>381 881</b>	<b>418 857</b>	<b>»</b>
<i>Charges</i>						
Comptes d'affectation spéciale	1	1	»	1	1	»
Comptes de prêts	4 350	4 751	- 2 770	1 981	1 980	- 1
Comptes d'avances	379 400	382 300	»	382 300	418 088	35 788
Comptes de commerce (résultat net)	46	46	»	46	- 2 799	»
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers (résultat net)	40	40	»	40		»
Comptes d'opérations monétaires (résultat net), hors F.M.I.	555	555	»	555	2 490	»
<b>Totaux des charges</b>	<b>384 392</b>	<b>387 693</b>	<b>- 2 770</b>	<b>384 923</b>	<b>419 760</b>	<b>35 787</b>
<b>Solde des opérations à caractère temporaire</b>	<b>2 998</b>	<b>- 5 812</b>	<b>2 770</b>	<b>- 3 042</b>	<b>- 903</b>	<b>»</b>
<b>Solde global :</b>						
* hors F.M.I.	- 215 327	- 209 722	- 23 846	- 233 568	- 191 054	»
* hors F.M.I. et hors Fonds de Stabilisation des Changes	- 215 327	- 209 722	- 23 846	- 233 568	- 191 223	»
				(d)	(e)	

a. Chiffres déterminés sur la base de l'article relatif à l'équilibre des ressources et des charges

b. Chiffres déterminés sur la base des crédits répartis et des évaluations effectives de recettes

c. Cf. Exposé général des motifs : « Les mesures réglementaires ».

d. Ces résultats ne sont pas à comparer aux résultats définitifs dégagés par la colonne 6 : ils comprennent les ouvertures de crédits sur fonds de concours (39 018 millions F) inscrites dans les modifications réglementaires, mais ne tiennent pas compte des recouvrements sur fonds de concours (39 209 millions F) ces derniers n'étant inscrits que « pour mémoire » dans les prévisions.

e. S'il était tenu compte des opérations du F.M.I. (- 12 491 millions F) et du F.S.C. (+ 169 millions de F), le solde d'exécution des lois de finances pour 2000 se situerait à - 203 545 millions de F.

## **5. RÈGLEMENT DE LA GESTION 2000**

Conformément à l'ordonnance portant loi organique relative aux lois de finances, le projet de loi de règlement doit, non seulement constater les encaissements de recettes et les dépenses nettes de la gestion, mais proposer les ouvertures de crédits complémentaires nécessaires et, en ce qui concerne les comptes spéciaux du Trésor, statuer sur l'affectation du solde au dernier jour de la gestion.

Les tableaux suivants décrivent la concordance des crédits et des dépenses telle qu'elle est obtenue par les mesures du projet de loi de règlement et dégagent les soldes des diverses catégories de comptes spéciaux du Trésor.

**SITUATION DES**

**DU BUDGET**

Dépenses par grandes catégories	Crédits initiaux	Modifications de crédits			
		Variations des lois de finances rectificatives	Au titre des		
			Reports de la gestion précédente	Transferts et répartitions	Fonds de concours et dons et legs
1	2	3	4	5	6
Dépenses ordinaires civiles	1 689 377 379 309	45 096 172 528	24 149 750 350	53 523 801 600	18 386 645 093
Dépenses civiles en capital	81 043 273 000	4 104 597 536	43 083 156 515	9 676 552 787	16 420 784 500
Dépenses ordinaires militaires	159 877 601 745	3 610 000 000	1 754 599 666	- 54 687 303 172	2 579 606 108
Dépenses militaires en capital	82 955 270 000	- 6 372 500 000	6 636 038 128	- 8 513 051 215	1 630 699 909
<b>Total du budget général</b>	<b>2 013 253 524 054</b>	<b>46 438 270 064</b> (1)	<b>75 623 544 659</b>	»	<b>39 017 735 610</b>

(1) Ce montant se décompose comme suit :

- Lois de finances rectificatives :	70 492 528 729
- Décret d'avance (Ouv.) :	152 500 000
- Annulations (article 13) :	- 24 206 758 665

**CRÉDITS ET DES DÉPENSES**

**GÉNÉRAL**

(En Francs)

intervenes en cours d'année mesures réglementaires			Total net des crédits (col. 8 - col. 9)	Ajustements de la loi de règlement		Montant des dépenses (col. 10+11-12)
Autres modifications réglementaires	Total brut des crédits (col. 2 à 7 incluse)	Reports à la gestion suivante		Ouvertures de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés	
7	8	9	10	11	12	13
- 601 420	1 830 533 147 460	26 844 900 608	1 803 688 246 852	7 606 865 594,59	6 632 424 093,17	1 804 662 688 353,42
»	154 328 364 338	51 171 445 189	103 156 919 149	»	57,21	103 156 919 091,79
»	113 134 504 347	1 730 579 793	111 403 924 554	161 380 358,98	452 517 186,19	111 112 787 726,79
»	76 336 456 822	6 221 611 008	70 114 845 814	0,83	0,98	70 114 845 813,85
<b>- 601 420</b>	<b>2 174 332 472 967</b>	<b>85 968 536 598</b>	<b>2 088 363 936 369</b>	<b>7 768 245 954,40</b>	<b>7 084 941 337,55</b>	<b>2 089 047 240 985,85</b>



**SITUATION DES CRÉDITS, DES  
DES COMPTES**

a. COMPTES SPÉCIAUX DU					
1	2	Modifications de crédits intervenues			
		3	4	5	6
Désignation des catégories de comptes spéciaux	Crédits initiaux	Variations des lois de finances rectificatives	En liaison avec la réalisation de ressources	Reports de la gestion précédente	Transferts et répartitions
<b>I. Opérations à caractère définitif</b>					
Comptes d'affectation spéciale					
- Comptes non clos	38 574 189 600	58 000 000	786 943 515	4 272 443 132	»
- Compte clos (902-26)	4 335 000 000	»	309 169 621	3 904 972 503	»
<b>Totaux (I)</b>	<b>42 909 189 600</b>	<b>58 000 000</b>	<b>1 096 113 136</b>	<b>8 177 415 635</b>	»
<b>II. Opérations à caractère temporaire</b>					
Comptes d'affectation spéciale	69 500 000	- 69 000 000	»	206 159 625	»
Comptes de prêts	4 351 000 000	400 000 000	»	4 589 486 287	»
Comptes d'avances	379 400 000 000	2 900 000 000	»	»	»
<b>Totaux (II)</b>	<b>383 820 500 000</b>	<b>3 231 000 000</b>	»	<b>4 795 645 912</b>	»
<b>Totaux généraux (I + II)</b>	<b>426 729 689 600</b>	<b>3 289 000 000</b>	<b>1 096 113 136</b>	<b>12 973 061 547</b>	»

b. COMPTES SPÉCIAUX DU	
Désignation des catégories de comptes spéciaux	Autorisations de découverts initiales
Comptes de commerce	1 814 000 000
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers	308 000 000
Comptes d'opérations monétaires	»
<b>Totaux pour les comptes spéciaux du Trésor à découvert</b>	<b>2 122 000 000</b>

**DÉPENSES ET DES DÉCOUVERTS AUTORISÉS****SPÉCIAUX DU TRÉSOR**

(En Francs)

TRÉSOR DOTÉS DE CRÉDITS						
en cours d'année			Situation des crédits avant l'intervention du PLR (col. 8 - col. 9) 10	Ajustements du projet de loi de règlement		Montant des dépenses (col. 10 + 11 - 12) 13
Autres Modifications réglementaires 7	Montant total brut des crédits (col. 2 à 7 incluse) 8	Reports à la gestion suivante 9		Ouvertures de crédits complémentaires 11	Annulations de crédits non consommés 12	
»	43 691 576 247	6 108 423 517	37 583 152 730	32 681 477,91	5 646 981 802,38	31 968 852 405,53
»	8 549 142 124	4 201 148 259	4 347 993 865	»	4,22	4 347 993 860,78
	<b>52 240 718 371</b>	<b>10 309 571 776</b>	<b>41 931 146 595</b>	<b>32 681 477,91</b>	<b>5 646 981 806,60</b>	<b>36 316 846 266,31</b>
»	206 659 625	205 620 308	1 039 317	»	246 924,00	792 393,00
»	9 340 486 287	7 360 132 259	1 980 354 028	0,49	1 000 000,05	1 979 354 028,44
»	382 300 000 000	»	382 300 000 000	38 565 596 060,60	2 777 325 319,85	418 088 270 740,75
»	<b>391 847 145 912</b>	<b>7 565 752 567</b>	<b>384 281 393 345</b>	<b>38 565 596 061,09</b>	<b>2 778 572 243,90</b>	<b>420 068 417 162,19</b>
»	<b>444 087 864 283</b>	<b>17 875 324 343</b>	<b>426 212 539 940</b>	<b>38 598 277 539,00</b>	<b>8 425 554 050,50</b>	<b>456 385 263 428,50</b>

(En Francs)

## TRÉSOR DOTÉS D'AUTORISATIONS DE DÉCOUVERTS

Modifications apportées en cours d'année aux autorisations de découverts	Montant total des autorisations de découverts	Soldes débiteurs au 31 décembre 2000	Autorisations de découverts complémentaires en loi de règlement
»	1 814 000 000	9 947 251,99	»
»	308 000 000	194 924 334,32	»
»	»	69 053 293 183,38	69 053 293 183,38
»	<b>2 122 000 000</b>	<b>69 258 164 769,69</b>	<b>69 053 293 183,38</b>

**SITUATION RÉCAPITULATIVE DES OPÉRATIONS**

Désignations des catégories de comptes spéciaux 1	Soldes au 1er janvier 2000		Opérations de l'année 2000	
	Débiteurs 2	Créditeurs 3	Dépenses 4	Recettes 5
<b>I. Opérations à caractère définitif (a)</b>				
Comptes d'affectation spéciale				
- Comptes non clos	»	5 562 039 681,67	31 969 644 798,53	33 823 407 004,93
- Compte clos :				
902-26	»	3 904 972 511,49	4 347 993 860,78	4 644 169 622,63
Sous-total des comptes clos		3 904 972 511,49	4 347 993 860,78	4 644 169 622,63
<b>Totaux (I)</b>	»	<b>9 467 012 193,16</b>	<b>36 317 638 659,31</b>	<b>38 467 576 627,56</b>
<b>II. Opérations à caractère temporaire (b)</b>				
<i>Comptes d'affectation spéciale (pour mémoire. Opérations propres à 2000 seulement)</i>			792 393,00	8 667 698,59
Comptes de commerce	63 530 135,39	6 054 420 535,10	109 139 206 932,41	111 938 665 862,80
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers	194 924 334,32			
Comptes d'opérations monétaires	56 562 324 379,40	14 916 578 069,90	24 292 184 731,53	9 310 903 027,87
Comptes de prêts	119 225 640 969,76		1 979 354 028,44	4 689 031 022,73
Comptes d'avances	108 345 666 336,90		418 088 270 740,75	414 158 894 794,22
<b>Totaux (II)</b>	<b>284 392 086 155,77</b>	<b>20 970 998 605,00</b>	<b>553 499 016 433,13</b>	<b>540 097 494 707,62</b>
Report (I)	»	9 467 012 193,16	36 317 638 659,31	38 467 576 627,56
<b>Totaux généraux</b>	<b>284 392 086 155,77</b>	<b>30 438 010 798,16</b>	<b>589 816 655 092,44</b>	<b>578 565 071 335,18</b>

a. Y compris les opérations à caractère temporaire exceptionnellement réalisées sur ressources affectées, rappelées pour mémoire au paragraphe II ci-dessous en ce qui concerne 2000 et analysées à l'annexe V au présent exposé général (Cf. annexe, page 317).

b. Non compris les opérations à caractère temporaire exceptionnellement réalisées sur ressources affectées rappelées seulement pour mémoire au présent paragraphe en ce qui concerne 2000 et analysées à l'annexe V au présent exposé général (Cf. annexe, page 317).

*Exposé général des motifs*

**DES COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR**

**(En Francs)**

Soldes au 31 décembre 2000		Soldes reportés à la gestion suivante		Soldes portés au compte de résultat	
Débiteurs 6	Créditeurs 7	Débiteurs 8	Créditeurs 9	Débiteurs 10	Créditeurs 11
»	7 415 801 888,07	»	7 415 801 888,07	»	»
»	4 201 148 273,34	»	»	»	4 201 148 273,34
»	4 201 148 273,34	»	»	»	4 201 148 273,34
»	<b>11 616 950 161,41</b>	»	<b>7 415 801 888,07</b>	»	<b>4 201 148 273,34</b>
9 947 251,99	8 800 296 582,09	9 947 251,99	8 800 296 582,09	»	»
194 924 334,32	»	194 924 334,32	»	»	»
71 067 962 373,88	14 440 934 360,72	69 053 293 183,38	14 440 934 360,72	2 014 669 190,50	»
116 515 963 975,47	»	115 886 165 317,45	»	629 798 658,02	»
112 275 042 283,43	»	101 244 771 031,04	»	11 030 271 252,39	»
<b>300 063 840 219,09</b>	<b>23 241 230 942,81</b>	<b>286 389 101 118,18</b>	<b>23 241 230 942,81</b>	<b>13 674 739 100,91</b>	»
»	11 616 950 161,41	»	7 415 801 888,07	»	4 201 148 273,34
<b>300 063 840 219,09</b>	<b>3458 181 104,22</b>	<b>286 389 101 118,18</b>	<b>30 657 032 830,88</b>	<b>13 674 739 100,91</b>	<b>4 201 148 273,34</b>

*Exposé général des motifs*